



Victime d'un accident de travail précédent le départ à la retraite

Par **Joel R**, le **30/06/2022** à **14:01**

Victime d'un accident de travail j'ai été arrêté les 18 mois précédent mon départ à la retraite.

Je disposais d'un CET sur lequel il y avait 15 jours et par ailleurs 13 CA et 13 RTT non pris la dernière année.

Est-il possible d'obtenir le paiement de l'ensemble de ces jours ?

Par **Marck.ESP**, le **30/06/2022** à **17:22**

Bonjour

C'est uniquement le cas si les accords d'entreprise le prévoient... Ou si votre employeur est compréhensif et vous l'accorde.

Par **Joel R**, le **01/07/2022** à **13:33**

J'étais fonctionnaire au ministère de la justice.

En arrêt pour accident de travail j'ai été dans l'impossibilité de prendre ces congés avant mon départ